

## **REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF**

### **4ème COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE SUMENE**

#### **Les 03 & 04 Mai 2025**

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques courses de côte VHC.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGALOISE - ST HIPPOLYTE DU FORT -  
Organise, en qualité d'organisateur administratif, les 3 et 4 Mai 2025 avec le concours de l'Association Cévennes Auto Moto de SUMENE :  
Une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

#### **4ème Course de Côte régionale VHC de SUMENE 2025**

Cette épreuve compte pour : le championnat Montagne VHC de la Ligue régionale Occitanie Méditerranée et le challenge ASA CIGALOISE / GT2I 2025.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale Occitanie Méditerranée sous le numéro **CC5/2025** en date du **22/01/2025**. et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **75** en date du **22/01/2025**

#### **Organisateur technique**

**Nom : DUCROS Thierry**

**Adresse : ACAM de SUMENE – Mairie – 30440 SUMENE**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

#### **1.1P. OFFICIELS :**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	<b>Mr VATON Jean Louis</b> .....Licence n° 5493-08/09
Commissaires Sportifs	<b>Mr CHRISTOL Jean Claude</b> ..Licence n° 15590/0811 <b>Mr PASCAL Jean-François</b> .....Licence n° 2806-08/01
Directeur de Course :	<b>Mme ROL Evelyne</b> ..... Licence n° 40773-08/01
Directeur de Course Adjoint :	<b>Mr ROL Sébastien</b> ..... Licence n° 44492-05/11
Commissaires Techniques :	<b>Mr VIALLET Stephen</b> ..... Licence n° 239603-08/09 <b>Mr JAMET Michel</b> ..... Licence n° 189386-08/09 <b>Mr BOUSQUET Sébastien</b> Licence n° 243494-08/09
Chargé de la mise en place des moyens :	<b>Mr DUCROS Thierry</b> .....Licence n° 5153-08/09
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :	<b>Mr CALAGE Lionel</b> ..... ..Licence n° 6734-09/09
Chargé des relations avec les concurrents	<b>Mme Véronique CARBOU</b> Licence N°119788-08/16
Chargé des commissaires de route :	<b>Mr ARGELES Xavier</b> .....Licence n° 162782/0805
Classements (Informatique) :	<b>Mrs</b>
Chronométrateurs (Départ) :	<b>Mr BASTID Alain</b> ..... Licence n°155491/0808
:	
Chronométrateurs (Arrivée) :	<b>Mme JOLY-DEGARDIN Michelle</b> ..... Licence n° 197168/0808
Observateur Ligue Occitanie Méditerranée	<b>Mr CHRISTOL Jean Claude</b> ..Licence n° 15590/0811

### **1.2P.HORAIRES**

Clôture des engagements le mardi 29 Avril 2025 à 24 h 00.  
Publication de la liste des engagés le 30 Avril 2025.  
Vérifications administratives le samedi 03 Mai 2025 de 15 h à 18 h 45.  
Vérifications techniques le samedi 03 Mai 2025 de 15 h15 à 19 h 00.

Briefing des commissaires le dimanche 04 Mai 2025 à 8 h sur la place du plan à SUMENE

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le dimanche 04 Mai 2025 à 8 h 45.  
Essais chronométrés (2 montées) le dimanche 04 Mai 2025 de 9 h à 12 h.

### **IMPÉRATIVEMENT DANS L'ORDRE DECROISSANT DES NUMEROS DE COURSE.**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 04 Mai 2025 à 12 h 30.

### **Course**

1<sup>ère</sup> montée le dimanche 04 Mai 2025 à partir de 13 h 15 ou dès la publication de la liste des autorisés à la course (à la discrétion du Directeur de Course)  
2<sup>ème</sup> montée dimanche 04 Mai 2025 à l'issue de la 1<sup>er</sup> montée de course  
3<sup>ème</sup> montée dimanche 04 Mai 2025 à l'issue de la 2<sup>ème</sup> montée de course  
4<sup>ème</sup> montée susceptible d'être organisée à la discrétion du Directeur de Course selon l'horaire

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage place du plan à SUMENE.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

PODIUM le dimanche 04 Mai 2025 à 18 h sur la place du plan à SUMENE  
Remise des prix le dimanche 04 Mai 2025 à 18 h, sur la place du plan à SUMENE

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :  
Réunion 1 : le dimanche 04 Mai 2025 à 7 h 15 sur la ligne de départ  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives le samedi 03 Mai 2025 de 15 h à 18 h 45.

Vérifications techniques le samedi 03 Mai 2025 de 15 h15 à 19 h 00.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :  
Yannick VIVENS 4 rue des écoles 30440 SUMENE  
Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire (original) ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 03 Mai 2025 à 18 h 45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs, dont la réunion est prévue le dimanche 4 Mai 2025 à 7 h30.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte 2025.

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**ASA CIGALOISE**  
2 rue René Cassin – BP 33 - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT  
Tél : 04 66 77 67 73 - mail: [asacigaloise30@gmail.com](mailto:asacigaloise30@gmail.com) Jusqu'au mardi 29 Avril 2025 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, (licencié ASA Cigaloise 110 €) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, par chèque à l'ordre de L'ACAM SUMENE.

Licence à la journée : Conditions de délivrance - Titulaire du permis de conduire – Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile - Participation : Valable pour une seule participation à une épreuve régionale de Course de Côte du calendrier de la FFSA .

Participation uniquement aux groupes -- VHC - Classic –  
.80 € à l'ordre de ASA CIGALOISE

Les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation et du certificat médical (délivré par le médecin traitant, pour les licences à la journée).

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 5 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du PTH.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 20. Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (*voir "Conditions d'admission des voitures"*). Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition. Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

### 4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

### 4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

### 4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

Publicité obligatoire (non rachetable) : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

Publicité optionnelle : En cours de négociation, fera l'objet d'un additif le jour de l'épreuve.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### **PARCOURS**

La Course de Côte de SUMENE a le parcours suivant :  
Départ Sur la D11, à 100 m après le carrefour D11 et D20.  
Arrivée Sur la D11A à 2 km après le départ.  
Pente moyenne 7 % - Longueur du parcours 2 km.

Modalités de retour au départ derrière la voiture du directeur de course.

Parc de départ sur la D11, 200m avant la ligne de départ  
Parc d'arrivée sur la D11, 200m après la ligne de d'arrivée.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

L'accès au départ se fera depuis le parc <<concurrents>> par la D20 et la D11.

### **6.3P. FILE DE DEPART**

File de départ : lieu : sur la D11  
Le départ se fera de 30' en 30'

Rappel : les conducteurs devront se ranger file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des Courses de Côte 2025.

### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés pour tous les groupes sur la commune de Sumène.  
Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 heures, le samedi 03 Mai 2025.  
Les remorques devront être garées dans le parc concurrent.

### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la place du plan à SUMENE.

### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :  
Pendant les vérifications au parc des vérifications : Place de plan à SUMENE  
Pendant les essais et la course au parc départ sur la ligne de départ  
Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée sur la place du plan à SUMENE  
Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :  
Sur la ligne de départ de 9 h à 17 h 30.  
Téléphone permanence n° 06 14 33 35 24  
Centre de secours le plus proche :  
Lieu : SUMENE - Téléphone n° 18

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1P. ESSAIS**

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) sera distribuée contre émargement, aux vérifications administratives.

### **7.3P. COURSE**

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

### **ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENT**

### ***Pour les essais chronométrés***

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

### ***Pour la course***

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 2 montée(s) de course.

**Il ne sera pas établi de classement général.** La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

**Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes,
- Un classement séparé pour chacune des classes,
- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
- Un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition.

**Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).**

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Tous les concurrents participants seront récompensés, suivant l'article 11 du règlement du Championnat de France de la Montagne VHC 2025.

Une coupe ou un trophée sera remis à chaque concurrent présent à la remise des prix.

Remise des prix le dimanche 04 Mai 2025 à 18 h 00, à salle du diguedan à SUMENE..

La remise des prix se déroulera à salle du diguedan à SUMENE.